



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R02-2022-162

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2022

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique / Communication**

R02-2022-06-01-00013 - Délégation générale de signature équipe PPR 01 06  
2022 (3 pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques de la  
Martinique

R02-2022-06-01-00013

Délégation générale de signature équipe PPR 01  
06 2022

Fort-de-France, le 1<sup>er</sup> juin 2022

### **Délégation de signature du Pôle Pilotage et ressources**

L'Administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la Martinique,

Vu le décret n°2008-309 du 03 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 03 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 06 mai 2022 portant nomination de M. Rodolph SAUVONNET, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de la Martinique à compter du 01 juin 2022 ;

#### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation générale de signature est donnée à :

Mme SAVON Sonia Administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserves des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**Article 2 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec la faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Emilie HIERSO, Inspectrice principale, responsable de la division des Ressources Humaines, EDR, Formation professionnelle.

- M. David LOUNICI Inspecteur principal, responsable de la division Budget, Immobilier et Logistique.

**1 – Pour le service des Ressources Humaines :**

M. Luc VERGISON Inspecteur, chef du service des Ressources Humaines

**2- Pour le service de la formation professionnelle :**

M. Pascal DUPONT Inspecteur, chef du service de la formation professionnelle.

**3- Pour les services Budget, logistique, immobilier :**

M. Lionel DE CHAVIGNY, Inspecteur, chef du service immobilier

Mme Elodie JOSEPH-ROSE, Inspectrice, cheffe du service budget- logistique

**4- Pour la mission Assistante de prévention :**

Mme Maryse VALERIUS, Inspectrice, chargée de mission



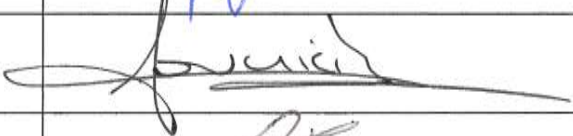



**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**L'Administrateur général des finances publiques  
Directeur régional des finances publiques de la Martinique**



Rodolph SAUVONNET

**SIGNATURES**

Sonia SAVON	
Emilie HIERSO	
David LOUNICI	
Lionel DE CHAVIGNY	
Pascal DUPONT	
Elodie JOSEPH-ROSE	
Maryse VALERIUS	
Luc VERGISON	